

<https://www.francetransactions.com/assurance-vie/Terre-avenir-AG2R-La-Mondiale.html>



Versement minimum à l'entrée : 30 000 Euros

Terre d'Avenir 2 (AG2R La mondiale)

- Assurance-vie -



Date de mise en ligne : mercredi 21 décembre 2016

Copyright © Guide épargne - France Transactions - Tous droits réservés

Assurance-vie comme complémentaire retraite

AG2R : Terre d'Avenir 2

Le contrat d'assurance-vie, Terre d'Avenir 2, d'AG2R La Mondiale est innovant dans le sens ou il permet de connaître dès l'adhésion le montant de la rente qui vous sera versé a partir de 60 ou 65 ans.

Terre d'Avenir 2 propose la co-adhésion pour les couples mariés

Terre d'Avenir 2 : l'option revenu garantis

L'option "revenus garantis", vous permet de choisir l'âge auquel vous souhaitez toucher votre revenu à partir de 60 ans sans examen médical obligatoire.

Attention, cette option n'est accessible qu'entre 45 et 75 ans avec un versement minimum de 30 000 Euros sur le contrat.

Une fois le choix de l'âge de perception acté, il est définitif.

Des révisions du taux de revenus garantis peuvent être appliqués au cours du contrat en fonction de la situation des marchés financiers, mais ils n'auront d'effet que sur les futurs versements, et non sur ceux déjà effectués.

Assurance-Vie(contrats)	Rendementsfonds euros(*)	Frais sur versement/ fonds euros	Frais de gestion/Fonds euros	Dépôt minimum à l'ouverture du contrat
TERRE D AVENIR 2	ACTIF GENERAL LA MONDIALE FG 96: 1.840% (2016)EUROCIT: 1.000% (2021)	4.50 % (maximum)	ACTIF GENERAL LA MONDIALE (FG 0.96%): 0.960%EUROCIT (FG 0.96%): 0.960%	30 000,00 Euros
TERRE DE VIE	ACTIF GENERAL LA MONDIALE FG 75: de 0.860% à 1,50 % avec le bonus de rendement soumis à conditions.EUROCIT PS: 1.250% (2021)	4.50 % (maximum)	ACTIF GENERAL LA MONDIALE: 0.750% EUROCIT (FG 0.75%): 0.750%	10 000,00 Euros
VIVEPARGNE 2	ACTIF GENERAL LA MONDIALE FG 62: 0.760% (2021)	3.00 % (maximum)	AG2R LA MONDIALE: 0.620%	800,00 Euros

(1) : Dernier rendement publié, net des frais de gestion du contrat sur le fonds en euros, bruts des prélèvements sociaux.

Terre d'Avenir 2 : 3 phases d'épargne distinctes

Les phases d'épargne du contrat :

- Phase de revalorisation : Avant l'âge de déclenchement du revenu , l'épargne est soumise aux fluctuations des marchés et du fonds profilé choisi,
- Phase de perception des revenus : vos revenus sont prélevés de votre épargne et restitués sous forme de [rachats partiels programmés](#).

Durant ces 2 premières phases votre épargne bénéficie d'un [effet cliquet](#) grâce auquel le revenu garanti profite de la hausse des marchés boursiers sans en subir les baisses.

Vous avez la possibilité si vous le souhaitez, de réorienter votre épargne sur un nouveau fonds profilé.

Si besoin, vous pouvez récupérer une partie ou l'ensemble de votre épargne (votre revenu garanti sera diminué au prorata).

- Phase de rente viagère : lorsque votre épargne est épuisée vous toucherez une rente viagère dont le montant est égal au dernier revenu garanti.

Terre d'Avenir 2 : Profils de gestion

Le souscripteur a le choix entre 3 profils de gestion financière associés à l'option de "revenus garantis" qui module l'investissement en fonction du risque.

1. Terre d'Avenir prudent (déclenchement des revenus entre 60 et 65 ans) : 20% de placement sur des actions et 80% sur des obligations.
2. Terre d'Avenir équilibre (60/65 ans) : investissement de 40% en actions et 60% en obligations.
3. Terre d'Avenir Dynamique (65 ans uniquement) : investissent de 60% en actions et 40% en obligations

Hors de l'option "revenus garantis" la gestion est libre.

Vous pouvez sécuriser votre capital pour vos bénéficiaire en cas de décès à l'aide de [l'option garantie plancher](#).

Terre d'Avenir 2 : Les arbitrages

Si vous souscrivez à l'option "revenus garantis" cela vous ouvre droits à 12 arbitrages gratuits par an puis 50 Euros par arbitrage supplémentaires.

En cas de non souscription ou de sortie de l'option "revenus garantis" il vous coûtera 1.60% du montant arbitré.

Terre d'Avenir 2 : Les plus

- Percevoir des revenus complémentaires réguliers

Sans conteste ce type de placement intéresse de nombreux épargnants en recherche d'une solution de distribution de compléments de revenus pour la retraite.

- Revenus garantis connus d'avance !

Si la sortie en rente viagère d'un contrat d'assurance-vie n'a rien d'innovant, connaître son taux de reversement avant d'arriver à l'âge du reversement est important. Cela permet d'anticiper le capital à placer afin d'atteindre les revenus convoités.

- Une épargne disponible à tout instant

Si tel est son choix, l'assuré peut disposer de son épargne à tout moment, pendant les deux premières phases : phase de fructification de son épargne, puis de tirage sur celle-ci. S'il use de cette possibilité, le revenu garanti diminue naturellement, par la suite, au prorata de ces tirages.

Terre d'Avenir 2 : Les moins

- Que de frais !

Le contrat Terre d'Avenir 2, comporte de nombreux avantages mais le niveau des frais n'en fait pas parti.

Outre les les frais d'arbitrages conséquents, des frais sur versements prohibitifs, associés à l'option "revenus garantis" sont prélevés sur chaque versements (4,50 % maximum), des frais supplémentaires liés à l'option "revenus garantis" viennent aussi se greffer, de l'ordre de 0.66% à 1.80% selon l'âge de déblocage de la perception des revenus et le fond profilé choisi.

- Pas de réelle rente à vie avant les 90 ans de l'épargnant !

Dans son fonctionnement, arrivé à l'âge de la retraite, le contrat Terre d'Avenir 2 effectuera en premier lieu un reversement de l'épargne placée, sous forme de revenus (rachats partiels programmés).

Ainsi, par exemple, pour venir à bout des 30 000 Euros placés, à raison de 4.25% de capital initial par an, cela fera pas moins de 24 années de réversion, avant de toucher la fameuse rente à vie promise. L'épargnant soufflera alors ses 90 bougies !